Du bon usage de Voltaire

absurdités peuvent vous faire commettre des atrocités»: telle est la formule qu'un lecteur du *Temps* a utilisée le lundi 23 novembre dernier pour exprimer sa solidarité avec le peuple parisien. D'autres citations de Voltaire – puisqu'il s'agit de lui – circulent sur le Net, dans les journaux et jusque dans les propos de politiciens avisés: «Je ne suis pas d'accord avec ce que vous dites, mais je me battrai jusqu'à la mort pour que vous ayez le droit de le dire» est assurément la plus

Las! Aucun de ces aphorismes n'est de Voltaire. Le premier est un hoax assez récent qui semble faire, depuis une dizaine d'années, le bonheur des internautes. Le second est plus ancien: on le doit à une romancière anglaise du début du vingtième siècle, S.G. Tallentyre, de son vrai nom Evelyn Beatrice Hall. La liste serait longue encore des «petites phrases» faussement attribuées à l'ermite de Ferney.

Qu'on se rassure: se tromper sur l'attribution d'une citation n'est, en soi, pas bien grave. Plus intéressante, en revanche, est la profusion de ces extraits, de ces phrases, de ces sentences faussement attribués à Voltaire: c'est dire, pour paraphraser Racine, que le mal, chez l'auteur de Candide, «vient de plus loin». La question est de savoir d'où

Chose étonnante: il semblerait qu'il vienne d'abord... de Voltaire lui-même! Jeux sur sa date de naissance (est-il né en février ou en novembre 1694?), sur son nom (que signifie exactement Voltaire?), sur l'identité de son père et sur la paternité de telle ou telle de ses œuvres: la vie de Voltaire, pourtant bien documentée, est un véritable labyrinthe. D'aucuns s'y sont perdus, tel Jean Orieux qui n'hésite pas, dans une biographie parue il v a une quarantaine d'années, à cautionner toutes sortes de légendes sur la mort de l'écrivain.

Il semble de fait que nous ayons réelle-

PERSPECTIVE «Ceux qui peuvent vous faire croire à des dès la fin de la Seconde Guerre mondiale (à l'époque où le général de Gaulle songeait à recréer, autour d'une figure marquante de la littérature française, un semblant d'unité nationale) que s'est élaborée du vieillard de Ferney une représentation erronée, faite de légendes, d'approximations et de on-dit: quoi d'étonnant qu'on lui attribue aujourd'hui des propos ou des pensées éloignés de son œuvre ou qu'on tente d'exploiter, à des fins idéologiques ou partisanes, ce qui n'est plus, pour nous, qu'un fantôme? Deux ouvrages, parus ces jours derniers, cultivent ainsi, si l'on peut dire, la veine ouverte par les événements récents: Voltaire ou le djihad, de Jean-Paul Brighelli et, plus contestable encore, Voltaire et Charlie de Benoît Garnot.

Or, c'est précisément au moment où

De fausses citations de Voltaire circulent sur le Net, dans les journaux et jusque dans les propos de politiciens avisés

nous vivons de ces légendes que Voltaire est appelé, par les uns et les autres, à participer aux débats, voire aux élans qui se dégagent de l'actualité: appel à la tolérance universelle, lectures particulières de l'Histoire, positionnements politiques et religieux, etc. Cette quasi-omniprésence de Voltaire comme figure de proue des Lumières pourrait se révéler trompeuse: ne serions-nous pas le jouet d'une forme d'illusion collective qui tendrait à faire du siècle des Lumières le point de départ chronologiquement et idéologiquement parlant de notre contemporanéité? S'est-on jamais interrogé sur la

constitution progressive, et imperceptible, de ce prisme déformant qui nous empêche, à bien des égards, de réellement comprendre ce qu'était le XVIIIe siècle? N'a-t-on pas oublié, en fin de compte, que le contexte d'Ancien Régime dans lequel évoluait Voltaire demeure très éloigné, la plupart du temps, de nos réalités actuelles?

La plupart du temps, mais pas toujours. Sa description de la Saint-Barthélemy, dans le deuxième chant de La Henriade. mérite d'être intégralement citée. Elle sera, comme bien l'on pense, le mot de

«Je ne vous peindrai point le tumulte et

Le sang de tous côtés ruisselant dans

Le fils assassiné sur le corps de son père, Le frère avec la sœur, la fille avec la

Les époux expirants, sous leurs toits embrasés

Les enfants au berceau sur la pierre écrasés:

Des fureurs des humains c'est ce qu'on

Mais ce que l'avenir aura peine à comprendre,

Ce que vous-même encore à peine vous croirez,

Ces monstres furieux de carnage altérés, Excités par la voix des prêtres sangui-

Invoquaient le Seigneur en égorgeant

Et le bras tout souillé du sang des inno-

Osaient offrir à Dieu ce sacrilège

FRANÇOIS JACOB AUTEUR DE «VOLTAIRE» **COLLECTION BIOGRAPHIES**



Jacques de Sain

Victor retrace le destin du

blasphème, ce

délit très grave

dans l'Ancien

Régime que la

enterré, et qui

ressurgit auiourd'hui

au nom des

à paraître début

2016, un an après les attentats de

«Charlie Hebdo»

(NRF Gallimard,

128 pages).

Révolution avait

«Blasphème. **Brève** histoire d'un crime imaginaire> La démocratie suisse en péril Historien du droit,

Depuis maintenant des dispositions d'application, le contenu plusieurs années, le

nombre d'initiatives populaires fédérales, sans même compter les cantonales, ne cesse d'exploser. Elles sont, dans une large mesure, le reflet de l'atomisation du paysage politique suisse caractérisé par l'irruption de nouveaux partis et leur éparpillement. Ceux-ci, pour se profiler, recourent de plus en plus à l'instrument de l'initiative comme d'autres feraient du marketing.

Quand elle a été introduite dans la Constitution fédérale en 1891, l'initiative populaire était conçue pour protéger les minorités. Or aujourd'hui, même les plus grands partis s'en emparent et les majorités qui se dégagent des résultats des votations sont parfois tellement ténues - à quelques fractions de pourcentage près - qu'elles vont à l'encontre de ce principe en écrasant sans nuance une minorité pratiquement à égalité.

Comme l'écrivait François Cherix (LT du 17.01.2014), «l'instrument de l'initiative organise une confusion permanente entre débat de société et décision politique... la démocratie directe laissant croire que ces deux plans se rejoignent alors qu'il n'en est rien et que parfois même ils s'excluent». Pour la Tribune de Genève (23.05.2014), on est entré dans l'ère de la pop votation où chaque citoyen s'engage en politique comme il se prendrait au jeu

La messe semble dite, mais la liturgie, pourtant, se poursuit comme si de rien n'était. «Il faudrait, explique Yves Petignat (LT du 14.03.2015), que le citoyen ait conscience que, en adoptant une initiative, il en accepte les conséquences directes.» Or, c'est là que le bât blesse. Attiré par des titres aguicheurs, le citoyen peut être amené à voter émotionnellement sans mesurer les conséquences de son geste. En cas d'acceptation, le Conseil fédéral et le parlement se retrouvent dans une situation inextricable pour concilier, au niveau

de l'initiative, sa faisabilité pratique et les obligations, notamment internationales, de la Suisse. L'initiative du 9 février 2014 dite «Contre l'immigration de masse» en est l'exemple le plus patent. Celle, en cours de signatures, dite «Le droit suisse au lieu

Il est urgent **d'encadrer** l'instrument de l'initiative populaire

de juges étrangers» en est un autre: elle stipule notamment que «la Confédération et les cantons respectent le droit international. La Constitution fédérale est placée au-dessus du droit international et prime sur celui-ci, sous réserve des règles impératives du droit international.» En bref: tout et son contraire!

Si, jusqu'ici, à quelques exceptions près, le peuple suisse a voté de manière relativement cohérente et raisonnable, il faut mesurer l'imbroglio dans lequel le système actuel de démocratie directe menace de nous plonger: il y a d'abord une lassitude évidente devant le nombre de votations auxquelles le peuple est convoqué, ce qui en contredit le principe même. Il y a ensuite le fait que ce système entraîne une forme de dévoiement des autorités élues par le peuple, le parlement s'échinant à formuler des dispositions d'application en recherchant la quadrature du cercle et le Conseil fédéral étant de plus en plus contraint de gérer au lieu de gouverner. Il y a enfin, et c'est probablement le pire, la lente et sournoise instillation d'une insécurité juridique très préjudiciable à l'économie, aux entreprises comme aux personnes physiques, et finalement à l'ensemble de la population.

La Suisse est fière, à juste titre, de ses

institutions et de sa démocratie directe. Mais les dérives que connaît cette dernière dans un monde où tout s'accélère montrent l'urgence qu'il y a à encadrer l'instrument de l'initiative populaire, ne serait-ce que pour en sauvegarder la légitimité. A titre de contribution à un débat qui a déjà commencé mais qui peine à se profiler, nous soumettons ci-dessous quelques propositions.

1. Alors que l'art. 139 de la Constitution et l'art. 75 de la loi fixent des règles strictes pour la validation d'une initiative à soumettre au peuple, il arrive au parlement, à qui cette responsabilité incombe, de s'en écarter. Il conviendrait donc de créer une Cour constitutionnelle au sein du Tribunal fédéral. En dernier recours, celui-ci remplit déjà cet office pour les initiatives cantonales.

2. Tout effet rétroactif d'une initiative devrait être interdit. Il alimente l'insécurité juridique.

3. Le nombre de signatures exigé devrait être fixé en pourcentage du nombre de citoyens en droit de voter, à définir au début de chaque législature. Cette disposition a été introduite dans la nouvelle Constitution genevoise.

4. Si la proposition numéro 1 ci-dessus n'était pas retenue, il faudrait instituer un référendum obligatoire sur les dispositions d'application d'une initiative dont le Conseil fédéral et le parlement auraient proposé le rejet.

5. La question reste ouverte quant à l'utilisation d'Internet pour la récolte des signatures et pour les votations. une décision populaire engageant le pays ne mérite-t-elle pas mieux qu'un simple

MICHEL BARDE ANCIEN SECRÉTAIRE DE LA FÉDÉRATION DES ENTREPRISES ROMANDES



Des lieux de réflexion et de profondeur menacés

MARIE-LAURE KRAFFT GOLAY, PASTEURE, PRÊLES (BE)

Dans une période de trouble et de peur, de méconnaissance mutuelle entre les différentes confessions et religions, la RTS annonce qu'elle va supprimer trois émissions religieuses, comme toujours pour des raisons économiques. Jusqu'où devrons-nous accepter la tyrannie de l'argent et de la renta-

Ce n'est pas dans les grands débats à sensation où les invités sont presque toujours choisis en fonction de leur capacité à susciter la polémique et à créer des fronts bétonnés que nous trouverons de quoi nourrir une réflexion saine et équilibrée! Ce n'est pas en dix minutes à la fin d'un TJ que nous recevrons des informations à même de nous éclairer et de nous faire

L'ignorance au sujet de l'autre est source de peur, de jugement, de rejet et d'amalgames porteurs de division et de mort! La méconnaissance de nous-mêmes, de nos racines, de notre culture, ainsi que la méconnaissance de l'autre, de ses racines, de sa culture et de sa

foi empêchent un tri sain et intelligent entre une foi orientée vers la paix et des incitations à la haine qui se servent d'une religion comme prétexte.

Ne tombons pas dans le piège: les fanatiques de tout bord ne veulent pas d'abord s'en prendre aux chrétiens, aux musulmans ou aux juifs! Ils visent bien pire: dresser une partie du monde contre l'autre, les êtres humains les uns contre les autres, amener le chaos là où l'immense majorité des gens voudrait vivre en paix et en bonne intelligence.

Tenons donc ferme, refusons les discours simplistes qui placent les bons d'un côté et les méchants de l'autre! Engageons le dialogue, informons-nous de manière apaisée et approfondie, loin des slogans et des grands effets médiatiques, même si c'est ça qui fait vendre!

Les gens de bonne volonté, érudits, promoteurs de paix et de dialogue existent, dans tous les milieux religieux et sociaux. Ouvrons-leur des espaces pour susciter l'intérêt, pour éveiller les esprits et lutter ainsi contre la haine et la peur. Les émissions religieuses de la RTS, dont la qualité est tout à fait remarquable, sont un de ces espaces. Je proteste donc énergiquement contre cette suppression!

RTS religion et les Eglises

PAUL SCHNEIDER, SAINTE-CROIX (VD)

L'excellente analyse du prof. F.-X. Amherdt de Fribourg mérite compliment et complément (LT du 24.11.2015). Deux institutions (Médias-pro et InfoCatho, l'ex-CCRT) sont

mandatées par leurs Eglises pour occuper le créneau «religions, œcuménisme» à la RTS.

Tout au début, les émissions religieuses ont d'abord été $confessionnelles, mais\,depuis\,50\,ans\,elles\,ont\,pris\,le\,chemin$ de l'œcuménisme. Cette longue aventure en commun, consolidée de façon particulièrement visible lors de l'Exposition nationale de 1964 à Lausanne, a durablement et irréversiblement scellé l'entente entre les confessions chrétiennes en

La Communauté de travail des Eglises chrétiennes de Suisse, en accordant en 2013 à ces deux institutions le «Label Oecumenica», a discerné un travail exemplaire, contagieux et pacificateur dans le contexte interreligieux explosif. Je tenais à rappeler que les journalistes concernés par ces malheureuses mesures d'économies ne sont pas des électrons libres, mais mandatés et soutenus par 14 Eglises chrétiennes de Suisse.

La crèche de Noël bannie

PIERRE ALAIN, COLOGNY (GE)

Au nom du principe de laïcité, que ne respectent nullement les islamistes, a-t-on raison d'empêcher un enseignant de faire bâtir dans sa classe par ses élèves une crèche de Noël? En autorisant nos enfants à croire ou non, à changer de confession comme de chaussons, à ne pas assister aux instructions ni aux cérémonies religieuses, ne les coupons-nous jamais de nos propres racines, de nous-mêmes finalement? Théistes ou non, si nous ne nous autorisons plus à transmettre notre tradition à la nouvelle génération, l'araignée islamiste radicale étendra sa toile. L'esprit de liberté et de démocratie, brandi en Occident comme le salut absolu et universel, répondra-t-il pleinement à l'attente des jeunes engagés dans une quête sincère de sens? J'en doute.

Vos commentaires sont les bienvenus!

Adressez-les à lt_lecteurs@ringier.ch, par fax au 021 331 70 01, ou par courrier: Le Temps, Courrier des lecteurs, Pont Bessières 3, 1002 Lausanne.

Vos lettres ne doivent pas excéder 1500-1800 signes (espaces compris). Vous pouvez aussi commenter les articles d'opinion sur www.letemps.ch et l'ensemble de nos articles sur notre page Facebook.